

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 09 avril 2024**

Séance ordinaire du **09 avril 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil – Mairie

**Nombre de conseillers :** Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire  
En fonction : 15 Secrétaire de séance : Mme RIEUX Dominique  
Présents : 15  
Absents : 0 Date de convocation : 02 avril 2024  
Nombre de procuration(s) : 0

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX  
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel (arrivé à 20 h 40)  
TANGHE Marielle - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** /

**6. Alignement de la rue des Jardins - Acquisition de la parcelle cadastrée section 3  
n° 295/200 à l'euro symbolique**

Par délibération du 22 avril 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section 03 n° 295/200 au 18, rue des Jardins à Innenheim, d'une superficie de 0 are 06, appartenant à M. et Mme HAMM René dans le cadre d'un projet d'alignement de la rue des Jardins.

Ce dossier n'a pu être finalisé en son temps du fait du décès de M. HAMM en mai 2014 et de la difficulté à obtenir la signature de tous les héritiers. La veuve du propriétaire étant décédée en 2023, le règlement de la succession est en cours ; les copropriétaires indivis de la propriété sise au 18, rue des Jardins, sont en train de procéder à la vente de l'immeuble.

Le Conseil Municipal souhaite profiter de cette opportunité pour acheter cette bande de terrain de 6 m<sup>2</sup>, cadastrée section 03 n° 295/200 au 18, rue des Jardins, en vue de poursuivre l'alignement de cette rue engagée il y a quelques années.

La cession à titre gratuit n'étant plus autorisée depuis 2007 et compte tenu de la faible contenance de la parcelle, le Conseil Municipal propose cette acquisition au prix de 1€ (un euro) symbolique. Par ailleurs elle sera à usage public, intégrée à la voirie communale et la cession à la commune s'analyse comme un transfert de charges.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant qu'il apparait opportun et d'intérêt général pour la commune de se porter acquéreur de ce bien,

- APPROUVE l'acquisition amiable à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section 03 n° 295/200, sise 18, rue des Jardins et d'une surface de 0 are 06 appartenant aux héritiers HAMM René (Consorts HAMM Jean-Marie), à l'euro symbolique, en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

S'agissant d'une procédure d'acquisition compliquée compte tenu du nombre d'indivisaires, le Conseil Municipal DECIDE de confier l'affaire à l'Office Notarial Nicolas CHAPOUTOT & Thomas EHRHARDT d'Ostwald, chargé de la succession,

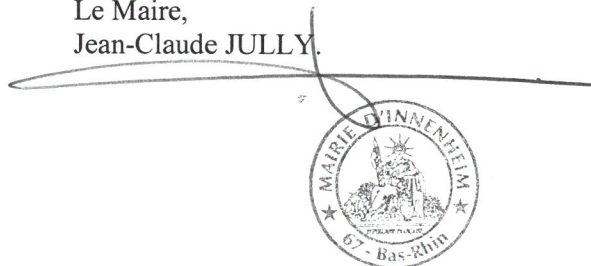
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais de cette acquisition seront à la charge de la Commune d'Innenheim,

- PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget 2024, compte 2112.

La secrétaire de séance,  
Mme RIEUX Dominique.



Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 15 avril 2024